

Synthèse



LES 5 URGENCES POUR DÉVELOPPER UNE INDUSTRIE BAS CARBONE DANS LE GRAND EST.

L'avis sur l'industrie bas carbone voté en séance plénière le 5 novembre 2020 est une autosaisine du CESER. Il est issu d'un travail réalisé par la commission développement économique qui s'inscrit dans le cadre de multiples travaux du CESER, en cours de préparation, qui traitent du sujet de la lutte contre le changement climatique : avis sur l'agriculture bas carbone de la commission agriculture, avis « Pour une refondation économique, sociale et environnementale »... La transition climatique est une préoccupation majeure du CESER pour qui il est urgent de construire une économie neutre en carbone en phase avec les enjeux de demain.

Contexte

La Région Grand Est s'est engagée à devenir une région à énergie positive et neutre en carbone en 2050, conformément à l'accord de Paris sur le climat. Pour notre région qui est la 3ème région la plus industrialisée, le défi de la transition bas carbone de l'industrie revêt une importance significative. Alors que la crise de la COVID-19 fragilise les entreprises et que la reprise de l'économie reste incertaine, la question de la participation des entreprises à l'effort d'investissement vers la neutralité carbone se pose avec une acuité particulière. La transition bas carbone doit être perçue comme un levier de compétitivité à long terme et une opportunité pour développer de nouveaux produits et services en faveur de cette transition, invitant à repenser et transformer les modèles économiques.

Constats

Le CESER relève un déficit d'information des entreprises, proportionnellement plus élevé parmi les plus petites, sur les risques et opportunités de la transition climatique ainsi qu'une méconnaissance des techniques et solutions bas carbone. Le déficit de moyens financiers et de compétences internes des PME pour la mise en œuvre de la transition constituent également des freins à la transition. La performance énergétique des procédés de production est un aspect important de la transition bas carbone qui n'est cependant pas exclusif. Les entreprises doivent être amenées à prendre en considération les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de leur chaîne de valeur (ex : émissions liées au transport amont et aval, fin de vie des produits...). Cette prise de conscience doit être partagée avec tous les acteurs de l'entreprise, notamment les représentants du personnel.



Préconisations et recommandations

Urgence 1 : Intégrer au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) une stratégie de l'industrie bas carbone

La transition bas carbone doit devenir un élément central de la politique économique régionale, dont les acteurs économiques doivent avoir une connaissance claire. Le CESER préconise que l'ambition d'une industrie bas carbone soit portée politiquement et intégrée au prochain SRDEII, qui devra être construit autour d'un axe climatique transversal.

Urgence 2 : Responsabiliser et impliquer les acteurs économiques

Il convient de favoriser la responsabilisation des dirigeants d'entreprises par une information régulière sur l'action contre le changement climatique pour qu'ils deviennent convaincus de la nécessité d'agir davantage. Le CESER propose de mettre en œuvre une politique de communication forte et ciblée. Il suggère également aux partenaires sociaux de négocier l'élargissement des compétences du Comité Social et Economique (CSE) aux questions environnementales.

Urgence 3 : Donner aux entreprises les moyens de s'engager vers la neutralité carbone

L'accompagnement des entreprises est déjà bien structuré en Grand Est, il doit néanmoins être renforcé pour réussir à engager toutes les entreprises industrielles vers la neutralité carbone. Le CESER préconise de proposer aux PME un diagnostic énergie-climat gratuit, condition indispensable et préalable à toute démarche bas carbone structurée et de mettre en œuvre une politique de certification environnementale des entreprises ambitieuse (ISO 14001 et ISO 50001).

Urgence 4 : Réguler et innover pour susciter l'engagement vers la neutralité carbone

Pour le CESER, il faut instaurer des éco-conditionnalités aux aides économiques, notamment en réservant les aides aux PME à celles qui ont réalisé un diagnostic. Le CESER propose de mobiliser de nouveaux moyens pour développer les potentialités de l'économie circulaire et la récupération de chaleur fatale et d'investir pour consolider la structuration d'une filière régionale de l'hydrogène « vert ».

Urgence 5 : Mobiliser de nouveaux financements au profit de l'industrie bas carbone

Le CESER préconise de développer les moyens de lobbying à Bruxelles pour améliorer la capacité de la Région à anticiper et à mobiliser les nouveaux financements du Green Deal de l'Union Européenne. Il propose également de demander l'expérimentation d'une écotaxe régionale sur le transport routier de marchandises.



Marie-Madeleine MAUCOURT
Présidente
de la Commission



Dominique LEDEMÉ
Rapporteur
de la Commission